

# La Chambre de Commerce de Tourcoing

## M. LE PRÉFET DU NORD A PROCÉDÉ A L'INSTALLATION DES NOUVEAUX ÉLUS

**M. Jules Joire, exposant le problème actuel devant le représentant du Gouvernement, dit quels remèdes seraient susceptibles d'atténuer la crise que traverse le pays**

Au cours d'une séance extraordinaire qui s'est tenue à la Chambre de Commerce de Tourcoing, M. Langeron, préfet du Nord, a procédé à l'installation des membres nouveaux élus et à l'élection de son bureau qui a été réélu comme suit :

Président, M. Jules Joire; vice-présidents, MM. Scallaber et Léon Marecaux; trésorier, M. Henri Dewarria; secrétaire, M. Edmond Masurel-Prouvost.

Lorsque M. le Préfet et le Bureau eurent pris place autour de la table, M. Jules Joire prit la parole. M. Jules Joire souhaita la bienvenue au préfet du Nord et remercia de l'empressement avec lequel il a étudié toutes les revendications qui lui étaient soumises par la Compagnie, l'orateur étudia les difficultés extraordinaires que suscite pour le commerce et l'industrie de notre place, la crise économique actuelle, priant le préfet « de rappeler à nos mandataires le Gouvernement, comme à lui-même, les principes des principaux postulats économiques auxquels la Chambre de Commerce de Tourcoing estime qu'il faut s'attacher obstinément pour résister à l'emprise de dépression dont nous sommes menacés ».

Voici comment M. Joire envisage le mal et quels remèdes il préconise :

**1° Les prix de revient de la production française sont supérieurs à la moyenne des pays étrangers**

Tout d'abord, l'examen de la balance commerciale, la comparaison des prix et des salaires étrangers, nous ont permis de constater que la production française atteint un prix de revient nettement supérieur à la moyenne des pays étrangers.

Les causes de ce phénomène sont bien faciles à définir : une protection douanière excessive, en faveur de l'agriculture, maintenant le coût de la vie et, partant, des salaires à un niveau exagéré; d'autre part, une fiscalité trop lourde aggrave singulièrement la rémunération des échanges commerciaux.

Le mal ainsi défini, le remède s'en trouve tout indiqué : atténuation de la tarification douanière des produits agricoles et réduction de la charge générale des impôts.

Le premier remède est d'application relativement aisée, encore qu'il comporte quelques risques d'ordre politique. Quant au second, on ne peut envisager de l'appliquer que si l'on se résout à comprendre énergiquement les dépenses publiques.

Nous touchons ici au plus grave problème posé à l'économie française. Durant quelques années d'après-guerre, l'inflation monétaire, complétée par l'inflation du crédit, a donné à l'économie une activité facile peut-être, mais productive de bénéfices exceptionnels.

Appliquée à une matière aussi riche, la fiscalité a assuré au Trésor des ressources également exceptionnelles. Les gouvernements élevèrent aussitôt le chiffre des dépenses publiques au niveau des recettes fiscales, comme si ce n'était que des sommes d'impôts devaient être une chose permanente, alors que, d'évidence, elles n'étaient que le résultat tout à fait passager d'une organisation économique artificielle.

La réaction contre l'inflation des dépenses publiques est certes bien difficile, mais nous voulons espérer cependant qu'à signaler, sans répit, le danger inquiétant de l'inflation des dépenses publiques, nous amènera ce Parlement à un vote de confiance et de résolution qui permettra d'entreprendre énergiquement la réforme des dépenses de l'Etat.

De 1927 à 1930, le seul département du Nord a versé à l'Etat, sous toutes formes d'impôts, plus de quatre milliards de francs. Si grande que soit la force de production, il est d'évidence que notre industrie ne peut continuer à payer une aussi formidable dette. Semblable préjudice rend impossible la rémunération de l'industrie. Ce capital s'use sans se renouveler. C'est ce qui explique, d'ailleurs, l'extraordinaire resserrement de crédit que nous connaissons actuellement, et le geste de toutes les trésoreries industrielles et commerciales.

Les entreprises productrices ont été pressurées par l'impôt, de leurs ressources indispensables à leur activité. Elles ne peuvent supporter plus longtemps cet excès de dépenses.

**2° La révision de notre politique douanière**

La Chambre de Commerce de Tourcoing qui représente les intérêts d'industries essentiellement exportatrices, a été tout d'abord et de manière la plus grande modification des protections douanières. Elle estime, en effet, que la libre concurrence peut seule permettre à la fois l'abondance des échanges et le progrès de la fabrication.

Cependant, il est dangereux de s'enfermer dans un esprit de système, sans observer ni tenir compte du mouvement des faits. Or, les circonstances exceptionnelles de l'heure présente semblent bien commander de protéger le marché national contre l'invasion des produits fabriqués étrangers, qui pénètrent chez nous, d'ailleurs, trop souvent par des manœuvres de douane.

Il semble, en effet, impossible de maintenir une position de libre-échange dans le moment où tous les pays du monde, pour une raison ou pour une autre, poursuivent une politique de nationalisme économique et cherchent à protéger leurs barrières douanières, prohibent pratiquement les importations étrangères et poursuivent une active entreprise d'exportation de produits fabriqués vendus en dessous du prix de revient grâce au système des primes directes ou indirectes à l'exportation.

Entre deux guerres, on peut précher le pacifisme. Une fois la guerre déclarée, il de celui qui avant la guerre fut surnommé le « Capitaine rouge », nous disions que ce dernier n'avait rien à faire dans ce milieu.

En effet, M. Emile Dobeunoy, s'il eut une jeunesse quelque peu mouvementée, s'est depuis complètement réhabilité. Parti à la mobilisation avec le 84<sup>e</sup> R.I., il eut au cours des hostilités une conduite exemplaire par son allant, son sang-froid et sa bravoure. Il fut blessé et cité.

Titulaire de la Croix de guerre et de la Médaille militaire, M. Dobeunoy est nommé de guerre à 45 %. Tandis que les deux bandits commettaient leur forfait et étaient recherchés par la police, lui-même était en traitement à l'hôpital « La Fraternelle » pour maladie contractée au front.

Comme on le voit, c'est bien à tort que la rumeur publique a mêlé le nom d'Emile Dobeunoy à l'affaire des bandits de Roubaix.

# Le nouveau Cabinet Laval

Ministère des Affaires étrangères

Un long débat très animé a suivi le dépôt de cette motion. Plusieurs députés ont déclaré qu'elle ne dissiperait pas toute l'équivoque et ils ont reproché à leurs collègues de vouloir prendre, dès à présent, un engagement, alors que le Cabinet n'était même pas encore reconstruit. D'autres ont insisté pour que le groupe demeurât dans l'opposition de façon active avec un ministre-président par M. Pierre Laval, mais sans renoncer cependant à une collaboration dans un ministère de concentration. Il ont reproché à M. Herriot de n'avoir pas précisé suffisamment ce point de vue.

M. Marchandea a alors essayé d'expliquer le sens de sa motion, mais M. Herriot intervint aussitôt, disant que cette motion paraissait le mettre directement en cause et rappelant que le groupe n'avait pas voulu voter, la veille, la motion afin de ne pas prendre d'engagement définitif. Il invite ses collègues à demeurer aujourd'hui sur la même position.

Comme quelques-uns de ses collègues insistent pour que la motion fût mise aux voix, M. Herriot quitta brusquement le fauteuil présidentiel, qu'il laissa à l'un des vice-présidents, M. André Hesse. Celui-ci s'efforça de calmer l'effervescence qui régnait dans la réunion en montrant qu'il s'agissait d'un malentendu et que M. Marchandea n'avait nullement voulu blâmer l'attitude du président du groupe.

Le député de Reims retira alors sa motion et la réunion s'ajourna à demain matin, après que M. Herriot eut repris place au fauteuil.

**Le premier ministre Laval**

Le ministère Laval avait été constitué le 27 janvier 1931. A quinze jours près, il avait donc une année d'existence.

Un léger changement avait été apporté dans sa composition, en septembre dernier, lorsque M. André François-Poncet, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil et à l'Economie nationale, avait été nommé ambassadeur à Berlin et remplacé par M. Gignoux.

**Le « septennat » de M. Briand**

Sauf une courte interruption de quatre jours entre le 19 juillet et le 23 juillet 1926, lors de la constitution du second cabinet Herriot, M. Aristide Briand était ministre des Affaires étrangères depuis le 17 avril 1925, c'est-à-dire depuis huit ans et sept mois.

Il a tenu ce poste dans les cabinets Painlevé, d'avril 1925 et d'octobre 1925; Briand, de novembre 1925; Briand, de mars 1926; Briand, de juin 1926; Briand, de novembre 1926; Briand, de juillet 1927; Briand, de novembre 1927; Briand, de février 1929; Briand, de février 1930; Briand, de février 1930; Briand, de janvier 1931.

Après avoir été ministre des Affaires étrangères à trois reprises, en 1915, 1916 et en 1921, dans des cabinets Briand.

**L'ARRESTATION DE M<sup>r</sup> GANDHI**

M<sup>r</sup> Gandhi, qui, après son mariage, a été arrêté dans un village de la région de Surat, aux Indes.

**UN NOUVEL ÉCHEC DU PRÉSIDENT HOOVER**

New-York, 13 janvier. — Les tentatives faites pour remédier à la détresse existant en Amérique, par la charité publique, avec le concours des établissements municipaux, semblent aller à l'échec; en sorte que le président Hoover paraît sur le point d'essayer une nouvelle défaite dans le dernier grand combat qui vient d'entreprendre.

La situation est maintenant telle que l'administration ne peut plus maintenir son attitude de splendeur isolément à l'égard des victimes de la débâcle économique.

Les projets de loi obligeant le Gouvernement à dépenser 450 millions de dollars en indemnités aux chômeurs ont donc une grande chance d'être votés au cours de la prochaine session du Congrès et le président Hoover se mettrait dans une situation délicate et difficile s'il opposait son veto à ces projets.

**Ministère des Colonies**

Sont promus ou nommés au grade de commandeur au titre civil: M. Guy Lecomte, gouverneur général des Colonies; Georges Pillias, directeur de l'Administration centrale du ministère des Colonies.

Au grade d'officier (au titre civil): M. Eugène Durand, missionnaire; Louis Lejeune, professeur honoraire au Collège de France; M. Louis Frov, missionnaire.

Au grade de chevalier (au titre civil): M. Eugène Durand, missionnaire; Louis Lejeune, professeur honoraire au Collège de France; M. Louis Frov, missionnaire.

Au grade de chevalier (au titre civil): M. Eugène Durand, missionnaire; Louis Lejeune, professeur honoraire au Collège de France; M. Louis Frov, missionnaire.

**Ministère des Pensions**

Sont promus au grade d'officier: MM. André Fontenay, président de la Fédération nationale des combattants républicains; André Goussoullou, membre fondateur du groupe du Sud-Ouest de l'Union nationale des combattants; Léon Lebeau, sous-secrétaire de la Fédération nationale des blessés du poumon (section Pau-Béarn).

Sont nommés au grade de chevalier: M. Silas Gouhier, vice-président fondateur de la Fédération des anciens prisonniers de guerre du Nord.

**Enseignement technique**

Par décret en date du 30 décembre 1931 et 12 janvier 1932, ont été promus ou nommés dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, commandeurs: M. Paul Chevalier, président de la Commission administrative de l'École supérieure de commerce de Paris.

Chevalier: M. Adolphe Verger, ouvrier plombier, fondateur de l'Exposition nationale du travail.

**Marine marchande**

Sont promus ou nommés: Au grade d'officier: M. Antony Gonin,

# LA MORT DE M. EUGÈNE TEURLINGS A SCHAEERBEEK

Comme nous l'avons annoncé hier mardi matin est mort à Schaeerbeek, M. Eugène Teurlings, conseiller communal et conseiller provincial catholique. Né en 1861, M. Teurlings était doyen d'âge de la droite au Conseil communal de Schaeerbeek, dont il fit partie de 1897 à 1911 et ensuite de 1921.

M. Teurlings qui était avocat au barreau de Bruxelles et juge suppléant fut, avec MM. Carton de Wiart et Renkin, un des promoteurs du mouvement démocratique au sein du parti catholique vers 1890. Il était président d'honneur de l'Association catholique de Schaeerbeek dont il fut longtemps le président effectif.

Pendant la guerre, M. Teurlings fit preuve d'une grande activité patriotique. Un de ses fils, volontaire de guerre, lieutenant au 9<sup>e</sup> de lignes fut tué pendant l'offensive libératrice.

M. Teurlings était officier de l'Ordre de Léopold et de l'Ordre de la Couronne. Il était titulaire de la croix Pie-Ecclesia et Pontificae, de la croix d'officier de première classe, de la médaille du roi Albert, de la médaille commémorative 1914-1918, de la médaille du Centenaire, etc.

Il ne laisse que des regrets et les condoléances ont afflué de toutes parts à la famille. Le drapac national cravaté de noir est arboré à l'Hôtel de Ville de Schaeerbeek.

En M. Teurlings disparaît l'homme de bien, dévoué à la cause publique, érudit convaincu, père de famille modeste, avocat distingué qui avait l'estime générale du barreau de Bruxelles.

Le général Meiser s'est rendu, mardi matin, au domicile du défunt pour présenter à sa famille les condoléances de l'Administration communale de Schaeerbeek.

M. Eugène Teurlings-Donnar était le beau-frère de M. Alfred Reubon, notre retraité directeur. Ses funérailles auront lieu en l'église de Schaeerbeek vendredi 15 janvier, à 11 heures. Réunion à la maison mortuaire à Bruxelles, 230, rue de Trubant, à Bruxelles.

# LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

M<sup>r</sup> CORBETT WASTBY qui vient d'être désigné comme membre de la délégation anglaise à la Conférence du désarmement.

**UN EXPOSÉ GÉNÉRAL DE M. DELESALLE SUR LE BUDGET DE L'AIR**

Paris, 13 janvier. — Au cours de sa séance de ce matin, la Commission des Finances a entendu un exposé général de M. Delesalle sur le budget de l'Air.

Le rapporteur a constaté que le budget de 1932, présenté par le Gouvernement, comporte une augmentation apparente de 393 millions, dont il faut déduire les crédits du personnel portés, l'année dernière, à la rubrique « Finances ».

Sur le total de 1.900.000.000 de francs du projet gouvernemental, 8.840.000 francs sont consacrés aux dépenses administratives; 204.000.000 de francs aux services civils; 1.500.000 francs aux dépenses militaires; Écoles, expériences, services techniques, missions.

M. Delesalle a indiqué l'état actuel de l'aviation et de l'hydravation tant civiles que militaires. Il a fait connaître leurs besoins et a spécifié les efforts à réaliser dans les divers domaines et envisagé les perspectives d'avenir. Il a conclu en préconisant la centralisation et la spécialisation de la construction.

Il a proposé, sur l'ensemble des crédits demandés par le Gouvernement, un abatement de 70 millions.

La Commission a ensuite commencé l'examen des chapitres, qu'elle poursuivra cet après-midi.

# PETITES NOUVELLES

**Le Prince d'Espagne visite le Peuple**

Madrid. — Pourvu que son programme de visites des grandes industries françaises, le Prince héritier d'Espagne a visité hier les établissements de la Parfums Christian Dior à Neuilly. Le Prince Alfonso Ouzon a été vivement intéressé par le fonctionnement de ces vastes usines où les dernières méthodes techniques modernes ont mis un service de haut créateur français.

chef de bureau au ministère de la Marine marchande, chef adjoint; Édouard Le Douarin, directeur de l'Observatoire scientifique et technique des pêches maritimes.

**Promotion du Ministère du Budget**

Ont été promus ou nommés: Au grade de commandeur: M. Courty, conseiller d'Etat, inspecteur général des Finances, chef du service de l'inspection générale des finances.

Au grade d'officier: M. Reany, inspecteur des finances, directeur général des finances du Maroc; Louis Deshayes, directeur des dépenses; Henri, directeur des contributions indirectes; Tanguay, administrateur en chef du service des laboratoires départementaux, contrôleur des dépenses engagées.

**Reims-Arts**

Dans la promotion des Reims-Arts on ne paraît pas au « Journal d'Arts » avant quelques jours; on peut citer MM. André Moreau, homme de lettres et René Clerc, ancien directeur, maître d'Arts-Reims, qui sont promus officiers.

Citons également parmi les officiers, M<sup>r</sup> Dumas, conférencier, secrétaire de la Comédie-Française.

# Quelle peine encouraient-ils ?

On sait que l'attaque, à main armée, en réunion, la nuit et d'une maison habitée suffisent à ériger en crime le coup de main d'Orsère et Kistiaens. Or, dès lors, aurait-il répondu de l'acte devant la Cour d'Assises de Douai.

Cependant, comme les deux criminels n'ont pas de mort d'homme sur la conscience, les travaux forcés à temps, tout sera, à coup sûr leur peine. Quant au receleur, une peine d'emprisonnement peut seule sanctionner ce complicité.

# A propos d'une vieille affaire

Pour mettre un terme à la rumeur publique qui, mardi, après l'arrestation des deux bandits Orsère et Kistiaens, rappelait, on ne sait pourquoi, le nom

# Le second Cabinet Pierre Laval est constitué

Le second Cabinet Pierre Laval a été constitué à midi.

M. Pierre Laval prend le portefeuille des Affaires étrangères avec la présidence du Conseil.

# Une réunion mouvementée des radicaux-socialistes

La réunion tenue à la fin de l'après-midi par les membres du groupe radical-socialiste, quelques sénateurs ont définitivement pris le parti de rester dans le mouvement.

# M. François-Poncet ne s'est pas entretenu avec un représentant d'Hitler

Dans les milieux autorisés, on dément formellement une information italienne annonçant que l'ambassadeur de France à Berlin se soit entretenu politiquement avec une importante personnalité hitlérienne.

# Quatre touristes sont bloqués par la neige

Wellington, 13 janvier. — Après avoir été bloqué par la neige pendant trois jours, sans nourriture, dans les montagnes de Pite du Sud de la Nouvelle-Zélande, un touriste est arrivé à Bealer. Il a déclaré qu'un de ses trois compagnons était mort. Des recherches sont effectuées pour retrouver les deux autres.